

Rapport du directeur de l'IUFE

2010-2011

1. Introduction.....	2
2. L'IUFE dans son ensemble, ses instances, son personnel, son insertion	2
La communication	3
Les instances de l'IUFE	4
Le personnel de l'IUFE – un ensemble hétérogène.....	7
L'IUFE et les autres institutions de formation des enseignants	8
3. Les quatre filières et la formation continue	9
Formation des enseignants du primaire (FEP)	9
Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)	10
Formation des enseignants spécialisés (MESP).....	12
Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)	13
4. La recherche	17
Equipes de recherche.....	17
Congrès et publications.....	18
Zoom sur les didactiques.....	18
5. Des chiffres	19
Statistiques FEP.....	19
Statistiques FORENSEC.....	19
Statistiques FORENDIF.....	23
6. Les organes et leurs membres	23
Le Conseil de l'IUFE.....	23
L'Assemblée.....	24
Les Comités de programme	24
Le Comité de direction.....	25
Le Groupe de coordination.....	25

Genève, décembre 2011

1. Introduction

On peut définir l'année 2010-2011 comme étant la dernière année de transition. Les instances prévues dans le règlement d'organisation ont fonctionné, même si le comité de direction n'atteignait pas encore sa puissance maximale. Ceci était dû au fait que les deux filières « enseignement primaire » et « enseignement spécialisé » n'étaient pas encore intégrées réellement dans l'IUFE. Dans la deuxième année de formation des enseignants secondaires, la dernière double volée s'est ainsi trouvée absorbée. Les derniers professeurs nommés arrivaient durant l'année en cours et le secrétariat a multiplié ses forces.

L'enjeu principal de l'année, outre bien sûr la formation des étudiants déjà à l'IUFE, consistait en la mise sur pied de l'institution rassemblant l'ensemble des filières dans leur forme définitive, avec les infrastructures et les diverses collaborations inhérentes et ce, en un tout cohérent. Tout s'est passé comme prévu, sauf pour la filière FORENSEC où le nombre d'étudiants, dépassant toute attente, a posé de graves problèmes de gestion administrative et budgétaire lors de l'organisation de la rentrée. Durant l'année, d'autres événements sont encore venus perturber le déroulement serein de cette formation. Des modifications ont par ailleurs été nécessaires afin d'assurer une meilleure adéquation entre les attentes et les réalisations. Ces perturbations étaient aussi liées à une communication demeurant insuffisante. Afin d'y remédier, certains projets d'amélioration ont été mis en place et sont déjà partiellement opérationnels.

Le programme pour les années à venir est simple : 2011-12 sera une année de consolidation et de dernières corrections ; 2012-13 libérera l'espace pour de nouveaux projets, notamment dans la formation continue. L'IUFE est sur la bonne voie et qui plus est, déjà considéré par d'autres professionnels comme un modèle particulièrement intéressant.

2. L'IUFE dans son ensemble, ses instances, son personnel, son insertion

Organisation complexe, l'IUFE est avant tout défini comme une institution mettant en synergie toutes les formations d'enseignants existantes à Genève. Ces formations ont des particularités qui les mettent en rapport avec d'autres institutions. L'image d'un réseau est sans doute celle qui convient le mieux pour décrire l'institut. Le terme réseau signifiant souplesse, adaptation, dynamisme, hiérarchie peu marquée, mais parfois aussi complication, une certaine opacité, et des négociations multiples, tant avec les Facultés, qu'avec les instances centrales de l'Université, notamment le Rectorat, avec l'administration centrale (ressources humaines, division de formation et des étudiants), ainsi qu'avec d'autres Hautes écoles (HEAD, HEM, HEP Vaud, UNIL). Le personnel administratif qui gère les infrastructures est distribué dans plusieurs institutions. Un noyau assure donc le tout, avec de multiples ramifications. Ce qui rend difficile la présentation de l'IUFE dans son ensemble. Dès lors, nous adoptons la démarche suivante : ce qui constitue l'unité de l'IUFE sont ses instances, où toutes les filières de formation et tous les partenaires intervenant à un titre ou à un autre se rencontrent.

C'est donc en premier lieu à travers la communication que se crée l'institution et qu'elle apparaît comme entité, à l'intérieur comme à l'extérieur. Aussi aborderons-nous ce point

dans un premier temps. Toutefois, il y a lieu d'ajouter que c'est au sein des instances communes à toutes les entités formant l'IUFE que se forge la véritable identité de ce dernier. Ces instances seront traitées en deuxième point, avant que soient abordées brièvement les questions de personnel, puis les relations de l'IUFE avec les autres institutions de formation.

La communication

Vu que l'IUFE comprend de nombreuses ramifications et qu'il ne constitue pas une entité clairement définie, avec des frontières précises, la communication joue un rôle particulièrement important ; et elle est aussi, de ce fait, particulièrement difficile.

Les moyens de communication

On peut distinguer quatre moyens principaux de communication à l'intérieur de l'IUFE :

1. Le site web

Le site web constitue aussi bien la vitrine extérieure de l'institution que le moyen pour informer et s'informer à l'interne : étudiants, collaborateurs, profession et administration. Au cours de l'année, le site s'est beaucoup étoffé, ce qui l'a rendu difficilement lisible puisque surchargé. Lors des différents bilans effectués, des lacunes ont été constatées, dont la principale relevait de la structure même du site qui, de surcroît, ne correspondait pas aux normes universitaires.

Des premières adaptations ont été effectuées en fin d'année. La décision a été prise de réaliser une révision fondamentale du site au début de l'année académique 2011-12.

2. La messagerie électronique

Fortement utilisée durant les deux premières années pour communiquer avec les étudiants, la messagerie s'est révélée relativement peu efficace : lecture irrégulière des boîtes aux lettres, utilisation par les étudiants – à l'époque ils étaient déjà enseignants – de la messagerie du DIP (edu) en lieu et place de celle de l'Université, voire recours à des messageries privées. Il a donc été décidé de ne plus faire usage de ce moyen, d'autant que les étudiants préféreraient le système d'affichage au sein du bâtiment pour faire connaître les informations essentielles, en lien éventuellement avec le site web. Les expériences réalisées ne se sont pas révélées concluantes. De nombreuses difficultés sont à plusieurs reprises apparues dans la communication avec les étudiants, nécessitant ainsi que ce point soit sérieusement rediscuté, afin de savoir s'il serait judicieux à l'avenir d'utiliser ou non ce système.

En ce qui concerne les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, y compris les professeurs, la messagerie électronique a constitué le moyen de communication privilégié, qui fonctionne par ailleurs de manière très satisfaisante. Les représentants des collaborateurs relèvent essentiellement un manque de documents à disposition sur le site (voir point précédent), et parfois un manque d'informations concernant des communications faites aux étudiants, soit au niveau collectif, ou au niveau individuel. Par conséquent, une précision des flux d'informations et des procédures s'impose.

3. L'affichage

Des lieux d'affichage ont été aménagés. Il s'agit d'un moyen relativement efficace, qui ne pose pas de problème majeur et qui s'adresse principalement aux étudiants.

4. Le bulletin de l'IUFE

Un premier bulletin a été produit au courant du semestre de printemps, consacré exclusivement à la FORENSEC. L'écho a été très favorable. Il a toutefois été noté, à juste titre, qu'un Bulletin de l'IUFE devait concerner la totalité des filières. Il a donc été décidé d'en produire un par semestre.

Contacts avec les associations

Durant l'année, des réunions régulières se tiennent en présence des différentes associations et groupements :

- Associations des étudiants

Il existe deux associations constituées, l'une pour le primaire (ADELME), l'autre pour le secondaire (Association des futurs enseignants – AFE). En plus de discuter avec eux au sein des différentes instances, la direction ou les responsables des programmes rencontrent régulièrement les représentants de ces associations. Par ce biais, ces dernières ont une grande influence sur l'élaboration des programmes (valorisation de la pratique), sur les décisions stratégiques (ouverture d'un Master d'enseignement primaire par exemple), sur les formes de communication, sur l'organisation de l'administration, sur l'évaluation des prestations. Ces réunions constituent des moyens de régulation essentiels pour le fonctionnement de l'IUFE.

- Associations des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Deux associations existent également pour les collaborateurs.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'Association des formateurs du secondaire (AFS) concernant de nombreuses questions essentielles : organisation du travail, répartition des étudiants, mode d'évaluation de la charge de travail ainsi que les formes de communication ont notamment été à l'ordre du jour.

Quant à l'Association du corps intermédiaire de sciences de l'éducation (ACISE), du fait que la formation des enseignants du primaire est encore peu avancée, la direction en tant que telle ne l'a pas rencontrée. Les responsables du programme FEP, par contre, ont eu des contacts réguliers concernant principalement les nouveaux règlements et plans d'études.

Les instances de l'IUFE

Certes les instances de l'IUFE ont déjà été mises sur pied au semestre de printemps 2010, après le vote du Grand Conseil en date du 17 décembre 2009 transférant à l'Université toutes les formations des enseignants ; toutefois, elles ont véritablement commencé leur travail durant l'année qui fait l'objet du présent rapport.

Le site de l'IUFE résume les compétences des différentes instances, en donne la composition et met à disposition les procès-verbaux. Dans ce qui suit, nous allons mettre en évidence les principales lignes du travail de ces instances.

Conseil de l'IUFE

Le Conseil a tenu trois séances, assumant à chaque fois l'une des fonctions essentielles en tant qu'organe de supervision.

Lors de la première séance du 9 novembre 2010, le Conseil de l'IUFE a nommé le directeur et le directeur adjoint. La nomination de ce dernier a été l'occasion d'une proposition de changement de procédure : le directeur adjoint, membre du personnel administratif et technique, doit être nommé comme les autres cadres. Le Conseil de l'IUFE devient ainsi l'organe qui avalise la proposition de la commission et propose au recteur un candidat, après un appel d'offres. Lors de cette même réunion, le budget 2011 a été adopté. Au cours de la séance du 14 février, le Conseil a examiné en détails le rapport du directeur. Au cours de sa troisième séance, il a avalisé la proposition de commission pour la nomination d'un nouveau directeur adjoint.

Assemblée de l'IUFE

Cet organe, à l'image des Conseils participatifs, fonctionne comme véritable lieu de mise en commun et – sans doute encore insuffisamment, vue la jeunesse et le peu d'expérience de l'instance – de synthèse de l'IUFE dans la mesure où s'y rencontrent toutes les filières, toutes les facultés et tous les acteurs (formateurs, étudiants, direction, associations professionnelles en tant qu'invitées). L'Assemblée se réunit environ une fois par mois.

On peut distinguer quatre thèmes principaux dans le cadre de son travail :

L'Assemblée a nommé les comités de programme et les diverses commissions (équivalence, bibliothèque) qui doivent lui rendre des comptes annuellement. Ce compte rendu a, par exemple, déjà eu lieu pour la Formation des directeurs d'institutions d'éducation (FORDIF) et pour la commission des équivalences et validation des acquis d'expérience.

Elle a discuté et adopté les règlements et plans d'études de toutes les filières, à l'exception de la FORDIF, puisque ce dernier a été élaboré avant l'existence de l'IUFE : primaire, secondaire, enseignement spécialisé. Des directives annexes à certaines formations ont également fait l'objet de discussions et ont été adoptées. Citons par exemple le statut et le contrat pour les enseignants en stage en responsabilité, ou le référentiel des compétences auxquelles forme la FORENSEC. L'assemblée a également discuté de problèmes stratégiques concernant la formation continue de tous les enseignants. A cet effet, il a été décidé d'instituer un groupe de travail ayant pour mandat de définir précisément le rôle de l'IUFE dans ce domaine.

Le règlement de l'IUFE a été adapté sur plusieurs points, dont deux essentiels, et des propositions ont été faites à ce sujet au Conseil de l'IUFE : préciser la procédure de nomination d'un directeur adjoint, mieux définir les compétences des comités de programme, en insistant notamment sur leur rôle de gestion.

L'assemblée a discuté de nombreuses questions survenant au cours de l'année, amenées plus particulièrement par les étudiants qui utilisent l'instance comme une sorte de « caisse de résonance ». Ont ainsi été abordés des problèmes aussi divers que le rattrapage de travaux lors d'absences répétées, l'évaluation des cours en fin d'année, les formes de validation des stages, la suppression d'une session d'examen en automne et le départ à la retraite du directeur adjoint.

Groupe de coordination UNIGE/IUFE - DIP

Si l'Assemblée de l'IUFE est le lieu de rencontre des filières à l'intérieur de l'IUFE, le Groupe de coordination l'est à l'extérieur, dans l'articulation entre l'IUFE et le DIP. Cet organe doit également trouver davantage ses marques dans la mesure où des questions liées à la FORENSEC sont encore dominantes. Il constitue néanmoins un lieu d'informations, d'échanges et de propositions indispensables pour une institution de formation particulièrement proche du terrain, et collaborant très étroitement avec l'administration scolaire et les associations professionnelles. Le groupe de coordination s'est réuni environ tous les 2 mois, 6 fois durant l'année du rapport. A chaque fois, de nombreuses informations ont été échangées et deux ou trois problèmes ont été discutés de manière plus approfondie, comme par exemple :

- les stages et leur organisation au primaire et au secondaire ;
- l'admission des étudiants à la FEP : critères et procédures ;
- l'adaptation du calendrier de l'IUFE aux besoins de la FORENSEC ;
- l'introduction du PER et les effets sur la formation des enseignants ;
- le statut de l'enseignement et des enseignants à l'OMP ;
- l'évaluation des cours de la FORENSEC ;
- le nouveau parcours de formation de la FEP ;
- la collaboration entre administration de l'IUFE et la demande de l'accès au SIRH ;
- les mesures à prendre avec l'employeur en cas d'échec d'un étudiant ;
- la formation continue.

Les commissions « stage-emploi » et « enseignement », instaurées par le groupe de coordination, ont par ailleurs entamé leur travail et rendront compte au Groupe de coordination dès l'automne.

Notons en marge de ce point que de nombreuses réunions ont par ailleurs lieu entre les directeurs et les diverses instances et groupes du DIP et du Canton, à savoir :

- avec la Direction de l'enseignement primaire ;
- avec les directeurs du CO et du PO ;
- avec les cadres du DIP.

Les rapports avec le DIP se sont encore intensifiés et améliorés grâce au travail de liaison permanent assumé par Harry Koumrouyan, chargé spécialement de cette fonction. Ce travail est indispensable actuellement et facilite fortement les relations entre les deux institutions, foncièrement différentes de par leur fonction.

Le partenariat entre IUFE et DIP semble ainsi en bonne voie. Rappelons que la Convention de partenariat entre le DIP et l'UNIGE prévoit notamment que l'Université sollicite le préavis du DIP sur les objectifs et contenus de la formation, tout comme inversement, le DIP associe l'Université à aux projets et décisions susceptibles d'affecter la formation des enseignants. A ce sujet, il faut noter que les procédures d'élaboration et de révision des règlements et plans d'études n'intègrent pas encore suffisamment le partenaire DIP ; des améliorations sont à prévoir à ce sujet, notamment par le passage des projets par le Groupe de coordination. La double présidence IUFE et DIP du groupe de coordination sera particulièrement attentif à cette question.

Conseils pédagogiques HEM et HEAD

Dans les protocoles d'accord entre l'IUFE et HEM et HEAD, des Conseils pédagogiques ont été prévus, chargés d'assurer la bonne coordination entre les formations dispensées du côté des deux HES et à l'IUFE. Il s'avère que ces Conseil n'ont pas encore été activés, ce qui devra être faits durant la prochaine année académique.

Le personnel de l'IUFE – un ensemble hétérogène

Corps enseignant

Le corps enseignant de l'IUFE est composé de plusieurs ensembles :

- Seuls les chargés d'enseignement intervenant dans la formation des enseignants du secondaire sont directement rattachés à l'Institut et émargent à son budget. Très peu de changements sont à signaler dans ce groupe. Notons tout de même la décision de deux personnes engagées à plein temps, de retourner à mi-temps dans leur classe.
- Les autres chargés d'enseignement, intervenant pour l'enseignement primaire, sont insérés à la Section des sciences de l'éducation. Signalons, sans entrer dans tous les détails, l'engagement de deux personnes en didactique des langues qui, pour la première fois en formation des enseignants du primaire, ont dans leur cahier des charges la formation continue.
- Parmi les professeurs et MER, on peut distinguer ceux qui travaillent en didactiques, tous réunis dans le Pavillon Mail, mais insérés soit dans les Facultés des disciplines de référence (Lettres, Sciences, SES), soit en FPSE. Un nouveau professeur en didactique des sciences (biologie ; insertion en Sciences), nommé il y a un certain temps déjà, est arrivé en fin d'année. Deux autres ont été nommés au cours de l'année : en didactique des langues étrangères (insertion en Lettres) et en didactique de l'histoire et en éducation citoyenne (insertion à la FPSE). Une procédure d'ouverture pour un professeur en didactique des arts s'est achevée durant l'année. Avec le MER nommé en Faculté de médecine dans le domaine de la didactique de l'éducation physique et sportive, l'Université de Genève peut s'enorgueillir de couvrir au niveau professoral tous les domaines essentiels de l'enseignement scolaire (voir la liste dans le chapitre Recherche). C'est un fait unique en Suisse et exceptionnel en Europe.
D'autre part, il y a également les professeurs et MER en sciences de l'éducation. Une nouvelle professeure dans le domaine des relations affectives en éducation a été nommée. Les autres professeurs, tous insérés à la FPSE, n'ont pas changé.

Personnel administratif et technique

Le personnel administratif et technique qui garantit les infrastructures nécessaires à la formation des enseignants dépend, pour une partie, directement de l'IUFE, pour une autre – liée à la formation des enseignants du primaire et les enseignants spécialisés – il est inséré à la Section des sciences de l'éducation.

C'est à l'IUFE qu'il y a eu une augmentation significative des personnes et ce, au sein du secrétariat qui est passé de 2 à 4 personnes. Les nouvelles forces engagées sont au service d'une part, de la gestion des stages, d'autre part de la direction. D'autres postes seront créés dans le courant de la prochaine année académique.

Il y a lieu de relever que durant cette année, le directeur adjoint a fait valoir son droit à une retraite anticipée au 31 août 2011. Son poste n'avait pas été défini durant son mandat, mais simplement transféré du DIP à l'Université, avec un cahier des charges transitoire ad hoc, directement lié à la mise sur pied de l'IUFE. Il a donc fallu créer rapidement un nouveau poste, ce qui a ralenti le processus de nomination du successeur : le concours n'a pu être ouvert qu'en fin d'année académique, la commission nommée par le Conseil de l'IUFE ne pouvant se réunir que durant la nouvelle année.

Formateurs de terrain

Bien qu'ils ne dépendent pas de l'IUFE, mais qu'en tant qu'enseignants ils soient engagés par le DIP, les formateurs de terrain constituent de fait une part essentielle du dispositif de formation des enseignants. Soit ils sont payés pour accueillir des étudiants dans leur classe (pour l'enseignement primaire et, pour ce qui concerne les enseignants d'accueil, pour l'enseignement secondaire), soit ils obtiennent un dégrèvement en terme d'heures d'enseignement pour suivre un ou plusieurs stagiaires en responsabilité (enseignement secondaire). Plusieurs centaines de formateurs de terrain fonctionnent ainsi dans l'enseignement primaire. 80 personnes sont engagées pour l'enseignement du secondaire, travaillant très étroitement avec les chargés d'enseignement.

L'IUFE et les autres institutions de formation des enseignants

Trois instances principales, chargées de coordonner les différentes institutions de formation des enseignants, existaient durant la période du rapport.

COHEP – Conférence des hautes écoles pédagogiques

Forum de discussion important au niveau suisse, la COHEP a abordé un certain nombre de questions qui ont une importance directe pour l'IUFE, comme par exemple la pédagogie inclusive, le développement durable ou les effets de l'introduction du PER et du Lehrplan 21 sur la formation des enseignants.

L'IUFE est plus particulièrement concerné par les initiatives de la COHEP en collaboration avec la CDIP et la CRUS, concernant le renforcement du champ des didactiques disciplinaires. Genève constitue le plus grand centre de didactiques en Suisse. Dans ce cadre, un Master en didactique du français est en train d'être mis sur pied avec la HEP du canton de Vaud. Genève participe également à la constitution d'un programme doctoral en didactique des disciplines au niveau suisse.

CAHR – Conseil académique des hautes écoles romandes de formation des enseignants

Regroupement des recteurs et directeurs des Hautes écoles romandes de formation des enseignants, le CAHR est, d'une part, un organe de discussion et de prise de position politique – par exemple concernant les filières de formation du primaire et préscolaire où il a défendu une position romande de formation unique – et d'autre part de mise en commun de formations au niveau romand. Si Genève ne participe pas au PIRACEF qui forme des enseignants en travaux manuels et économie familiale pour le primaire, elle est fortement impliquée dans le programme des didactiques romandes (DidRo) qui offre une formation didactique dans les disciplines à faible dotation horaire, où les différentes institutions n'ont pas la masse critique d'étudiants pour créer seules des parcours de formation. En 2010-11, les formations en latin, en chimie et en histoire de l'art ont ainsi été « romandisées ».

CDHEP – Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques

Créée par et dépendante de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), la CDHEP constitue une instance qui articule, au niveau romand, la formation des enseignants avec les autorités romandes en matière d'instruction publique. Elle a notamment été active dans le domaine de la coordination de la formation continue et dans celui de la recherche, avec l'édition de la revue commune des institutions de formation des enseignants. Des discussions ont eu lieu durant l'année écoulée, tendant vers une redistribution des compétences, en raison notamment de la montée en puissance du CAHR, plus indépendant. La CDHEP serait remplacée par la coordination latine de formation des enseignants (CLFE) qui regrouperait des représentants des institutions de formation et des différents départements d'instruction publique.

3. Les quatre filières et la formation continue

Formation des enseignants du primaire (FEP)

Durant l'année 2010-11, la formation s'est encore déroulée selon l'ancien plan d'études avec une licence mention enseignement (LME) pour les étudiants de 4^{ème} année. Parallèlement, le nouveau comité de programme, nommé par l'Assemblée de l'IUFE, a élaboré un nouveau règlement et un nouveau plan d'études pour le Certificat complémentaire en enseignement primaire, discutés et adoptés par ladite assemblée, puis par le rectorat. La nouvelle formation, issue de ces travaux, prévoit une formation en quatre ans conformément aux directives de Bologne et de la nouvelle loi sur l'instruction publique (Loi 10432 modifiant la Loi sur l'Instruction publique du 17 décembre 2009). Cette formation est désormais structurée selon les principes suivants :

1. Un baccalauréat en Sciences de l'éducation de trois années (180 crédits). Ce baccalauréat se déroule en deux phases : une première année de « tronc commun » pour tous les étudiant-e-s inscrits en sciences de l'éducation. Ce premier cycle donne accès à deux orientations possibles du deuxième cycle : l'orientation Enseignement primaire et l'orientation Education et formation. Les étudiant-e-s admis à la formation en enseignement primaire poursuivent en deuxième et troisième années dans l'orientation du même nom (BSEP2 et BSEP3). Ils obtiennent un diplôme BSEP délivré par la Section des sciences de l'éducation.
2. Un certificat complémentaire en enseignement primaire (60 crédits). Le diplôme CCEP est délivré par l'IUFE au même titre que les différents diplômes post-grades en formation des enseignants.

Le Certificat se fonde sur la combinaison de trois grands domaines de formation : les approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation (36 crédits), la consolidation de la formation à la recherche (6 crédits), et le domaine d'intégration et développement professionnel, constitué des stages accompagnés par des séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles et la tenue par l'étudiant-e d'un dossier de développement professionnel (18 crédits).

Durant les préparatifs pour la nouvelle rentrée, des négociations ont eu lieu avec l'association des étudiants sur la perspective de créer un master en enseignement

primaire. Un nombre non négligeable d'étudiants souhaitent en effet parfaire leur formation par un tel diplôme, pour s'assurer une meilleure mobilité et s'ouvrir les portes pour des formations plus poussées post-master et doctorat.

Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)

La FORENSEC, pour la première fois, fonctionnait de manière quasi-normale pour les étudiants de la première année : comme prévu dans le concept, la grande majorité était inscrite dans le CCDIDA pour accéder l'année d'après au MASE ; une minorité encore importante ayant d'emblée trouvé un stage en responsabilité, entamait la formation directement par le biais du MASE (voir les statistiques). Les étudiants de la deuxième année étaient particulièrement nombreux par le fait qu'à une volée entière, recrutée directement en MASE en 2009, s'ajoutait une deuxième d'étudiants venant du CCDIDA. Ce très grand nombre d'étudiants en formation entraînait une forte mobilisation des chargés d'enseignement, la nécessité de recruter de très nombreux formateurs de terrain, une gestion difficile des flux et une pénurie de salles. Ces conditions ne facilitaient pas l'enseignement, notamment pour les étudiants en MASE de deuxième année. Il en résultait des remous, aggravés par une politique de communication encore peu rôdée. Malgré un dialogue jamais interrompu avec l'Association des futurs enseignants (AFE), une action plus militante des étudiants – grève des cours un mercredi après-midi – n'a pas pu être évitée, accompagnée d'articles dans les journaux. Le premier *Bulletin de l'IUFE* a donné une série de réponses aux revendications en partie légitimes des étudiants et a permis de rétablir une certaine sérénité.

L'expérience de la mise sur pied de la formation, le dialogue avec les étudiants et les associations professionnelles, le travail dans les différentes assemblées et commissions et dans le comité de programme, toujours en présence des étudiants et de la profession, ont abouti à une série de changements, introduits au cours de l'année ou préparés pour l'année 2011-12. En voici les éléments principaux :

Evaluation des enseignements de FORENSEC

La quasi-totalité des cours ont été évalués avec le formulaire officiel de l'Université, dépouillé par le service ADEVEN. Le rapport synthétisant les résultats est disponible sur le site de l'IUFE, dans la rubrique « FORENSEC ». Les évaluations ont permis de situer quelques points faibles et d'intervenir auprès d'enseignants dont l'enseignement était relativement mal évalué. Notons cependant que les enseignements ont été en très large majorité jugés satisfaisants, voire très satisfaisants.

Charge des étudiant-e-s – réorganisation du cursus d'études

L'un des thèmes récurrents dans les interactions avec les étudiant-e-s stagiaires est celui de la charge élevée de travail durant leurs études. Cette charge résulte du fait que les étudiant-e-s effectuent à la fois un stage en responsabilité à mi-temps, qui constitue l'entrée dans le métier, mais ils suivent aussi une formation professionnelle universitaire, elle aussi exigeante par nature et répondant, par ailleurs, aux critères émis dans les règlements de reconnaissance de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Il s'agit d'articuler le mieux possible ces deux exigences difficiles, sans nuire à leur qualité.

Deux types de mesures ont été pris à ce sujet :

- De nombreuses discussions dans les assemblées des formateurs ont permis de trouver des solutions pour s'approcher du meilleur équilibre possible entre formation et charge de travail et ce, dans la perspective de créer des synergies entre formation et pratique en classe.
- Le cursus d'études, dans son ensemble, a été transformé par l'augmentation du nombre de crédits alloués aux stages (passés de 30 à 36 crédits). Ce qui procure une meilleure adéquation avec la réalité de la formation, ce qui a également pour conséquence un allègement des enseignements universitaires, en conformité toutefois avec les règlements de la Conférence des directeurs de l'enseignement public (CDIP).

En outre, pour répondre à des demandes des directions d'écoles et des étudiants, le cours « évaluation » a été déplacé de la deuxième à la première année de la formation.

Stages – évaluation des stages

L'organisation des stages est d'une extrême complexité vu le nombre et leur nature.

1. Pour les stages en responsabilité, passage du CCDIDA à la MASE : une procédure a été mise sur pied, d'entente avec l'employeur, le DIP, pourvoyeur de stages, afin d'organiser au mieux ce passage. Les étudiant-e-s ont été informé-e-s personnellement par lettre des modalités de cette procédure.
2. Pour les stages en accompagnement et les stages d'observation, sur la base des expériences faites l'année passée, une procédure est mise en œuvre qui permettra de commencer à organiser l'attribution des stages dès la rentrée 2011-12. Des informations utiles seront données aux personnes responsables très rapidement.

Quant à l'évaluation des stages en responsabilité, elle se fait nécessairement sous la responsabilité académique des chargé-e-s d'enseignement (CE), seul-e-s engagé-e-s par l'Université et habilité-e-s à assumer la responsabilité des appréciations. Toutefois, l'évaluation est élaborée en étroite collaboration entre CE et formateur/trice de terrain (FT).

Il était initialement prévu par le DIP qu'un stage ne pouvait en aucun cas être prolongé en cas de difficultés de l'étudiant-e. La direction de l'IUFE s'est vigoureusement battue pour qu'un-e étudiant-e qui pouvait manifestement encore progresser puisse, sous certaines conditions, être suivi pendant une année après la fin de son stage dans le cadre d'une suppléance.

Calendrier

Un calendrier coordonnant mieux formation universitaire et formation sur le terrain : le début des enseignements est anticipé, ce qui permet aussi aux formateurs de terrain d'être présents quasiment dès le début des stages en responsabilité. L'année se termine un peu en avance sur le calendrier habituel de l'Université pour disposer des informations nécessaires aux services du personnel pour organiser les stages.

Procédure de reconnaissance du diplôme d'enseignement par la CDIP

La procédure de demande de reconnaissance de diplôme est mise en route. La direction de l'IUFE a rassemblé quasiment tous les éléments du dossier à présenter à la CDIP. La demande sera donc introduite le plus rapidement possible. Le timing de la procédure après le dépôt de la demande est ensuite défini par la commission *ad hoc* de la CDIP. Relevons toutefois que la reconnaissance s'applique rétroactivement aux diplômes déjà obtenus.

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

L'année 2010-2011 a vu naître la maîtrise en pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé (MESP) qui vient compléter les autres formations professionnelles en enseignement de l'IUFE, en vue de former des enseignants spécialisés, conformément à la demande du DIP. Le comité de programme de la MESP a été désigné par l'Assemblée de l'IUFE en novembre 2010. L'année académique 2010-2011 a donc essentiellement été consacrée à l'élaboration de ce nouveau programme dont le règlement d'études a été approuvé par le Rectorat au mois de mai. Ce travail a été conduit non seulement en s'appuyant sur des connaissances du domaine de l'enseignement spécialisé, mais aussi en se référant aux recommandations et directives officielles (CDIP, Consortium pédagogie spécialisée de la commission « Formation » de la COHEP) relatives aux formations professionnelles en pédagogie spécialisée et plus particulièrement en enseignement spécialisé. En outre, une collaboration a été instituée avec la HEP-Vaud afin de promouvoir des échanges sur nos programmes de formation respectifs. Enfin, les particularités et les besoins locaux sont pris en considération, notamment grâce à la participation du directeur pédagogique de l'Office médico-pédagogique (OMP, Genève) au comité de programme, en qualité de membre invité permanent.

Le comité de programme de la MESP a également dû élaborer différentes procédures (outre les procédures habituelles d'équivalences et de Validation des acquis de l'expérience) en lien avec le programme :

- La procédure d'admission à la MESP. En raison du nombre restreint de places de stages disponibles dans l'enseignement spécialisé, l'inscription à la MESP est conditionnée par une procédure d'admission. Celle-ci est fondée sur des étapes et des critères d'évaluation explicites et accessibles sur le site de l'IUFE.
- Le complément de formation en enseignement. Le règlement de reconnaissance des diplômes en enseignement de la CDIP (2007) contraint les étudiants, sans diplôme reconnu d'enseignement primaire ou secondaire ordinaire, à suivre des prestations complémentaires en enseignement. Ces prestations prennent la forme d'un complément de formation défini par le comité de programme de façon individualisée en fonction des parcours antérieurs des étudiants. Ce complément permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences de base sur la profession d'enseignant, mais ne délivre pas de diplôme d'enseignant.

Objectifs de la MESP et quatre domaines de compétences en enseignement spécialisé

La MESP vise à former des professionnels capables d'exercer l'ensemble des tâches d'enseignement en considérant les besoins éducatifs, pédagogiques et didactiques particuliers des élèves de 4 à 20 ans, les objectifs scolaires à atteindre, ainsi que les

particularités des différents contextes scolaires de l'enseignement spécialisé (appui à l'intégration en classe ordinaire, classes spécialisées, institutions spécialisées...). A la fois spécialisée et universitaire, cette maîtrise se propose aussi de former les professionnels aux connaissances et à l'étude scientifique des faits d'enseignement spécialisé.

Le programme équivaut à 120 crédits ECTS et les unités de formation sont réparties dans quatre domaines de compétences :

1. contexte politique, social et historique de la pédagogie spécialisée ;
2. déficiences, situations de handicap et besoins éducatifs particuliers ;
3. rôle et identité professionnels de l'enseignant spécialisé ;
4. enseignement et apprentissages en contextes d'enseignement spécialisé.

Ce dernier domaine - le cœur de la formation - comprend tous les apports sous forme de cours, de stages et de séminaires contribuant à la planification, à la mise en œuvre, à l'analyse et la régulation de l'activité professionnelle (pédagogique et didactique) dans ses dimensions sociales, instrumentales, cognitives et socio-affectives.

Des ajustements du programme déjà en cours

Les étudiants furent très nombreux au cours des deux dernières années à manifester leur intérêt pour cette nouvelle formation. Finalement, ce sont finalement sept étudiantes qui la suivent. Une configuration de facteurs, à la fois externes (en particulier politiques) et internes à la formation, explique cette situation. Sur le plan interne, la MESP a notamment été conçue, à la lumière d'autres formations en Suisse, comme une formation à plein temps faisant suite à une première formation (d'enseignant ordinaire ou dans un domaine voisin). La grande majorité des personnes actuellement intéressées sont contraintes à suivre cette formation en parallèle à leur activité en cours d'emploi, ce qui représente une surcharge considérable. Le comité de programme de la MESP s'attelle au courant de l'année 2011-2012 à rendre le programme plus compatible avec cette réalité.

Des besoins particuliers à combler

Avec la MESP, le canton de Genève dispose désormais d'une véritable formation à part entière, dont l'un des défis consiste à contribuer à la construction d'une identité professionnelle : les enseignant-es spécialisé-es disposent de leurs propres outils de pensée et d'action pédagogique et didactique, tout en collaborant, certes, avec les autres partenaires de l'école (éducateurs sociaux, logopédistes, psychomotriciens, psychologues, médecins...), mais aussi de façon étroite avec leurs collègues enseignants du primaire et du secondaire. Ils prennent ainsi en charge les besoins d'élèves en difficulté, en rupture ou en intégration scolaire. Dans cette perspective, il est important de créer, dès la formation, des liens entre les enseignants qui se destinent à travailler dans l'enseignement public genevois. Ces liens existent dans le cadre de la FEP, peu dans celui de la FORENSEC. Nous allons tenter de combler cette absence par différents moyens.

Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

Historique

Sur mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), une Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF) est proposée depuis 2008 par quatre Hautes écoles tertiaires liées pour

l'occasion par une Convention académique. Il s'agit de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et de l'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (IUFE). La nécessité de la FORDIF a découlé des changements sensibles intervenus depuis plusieurs années dans la profession de responsable d'institution de formation. Certains changements sont associés à l'évolution du contexte social et culturel. D'autres sont de nature institutionnelle et politique, comme le développement d'une autonomie – achevée ou en cours et variable selon les cantons – des établissements scolaires, et entraînent des responsabilités accrues pour les cadres scolaires.

Les formations certifiantes, proposées dans le cadre de la FORDIF, visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'institution de formation. Le dispositif de formation concilie deux exigences différentes. Tout d'abord, il articule étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation. Ensuite, il constitue une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi.

De 2008 à 2010, le dispositif proposé par les quatre Hautes écoles s'intitulait « Formation en Direction d'Institutions de Formation » (FORDIF) et comprenait trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (10 crédits ECTS) ;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation (20 crédits ECTS supplémentaires) ;
- Master of Advanced Studies (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 crédits ECTS supplémentaires).

En octobre 2009, la CDIP a édicté un Profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire et rendu obligatoire l'obtention d'un CAS à 15 crédits ECTS pour tous les responsables d'établissements scolaires en Suisse. En vertu des dispositions transitoires prévues à l'article 8 dudit Profil et sur demande de la CIIP, le consortium FORDIF a été amené à revoir son offre.

Si les trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes demeurent, le contenu et le nombre de crédits ECTS ont été adaptés pour répondre au profil CDIP :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS) ;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation (15 crédits ECTS supplémentaires) ;
- Master of Advanced Studies (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 crédits ECTS supplémentaires).

Le MAS ne sera proposé qu'à partir de 2012 ou en 2013, de manière à pouvoir disposer d'un bassin de recrutement suffisamment large (cadres en possession d'un CAS ou DAS).

Sessions de formation réalisées et à venir

Sous sa forme actuelle (15 crédits), un CAS a débuté en janvier 2011 avec une volée romande de 83 participants et 60 autres participants participeront à une nouvelle session du CAS qui débutera en janvier 2012. Précédemment, quatre formations menant au CAS à 10 crédits ont eu lieu entre 2008 et 2010 (deux CAS romands à 10 crédits ; un CAS spécifique à 10 crédits, organisé sur demande du DIP du canton de Genève (suite à la création des nouveaux postes de directeurs d'établissements primaires en 2008) ; un autre CAS spécifique à 10 crédits organisé sur demande du DICS du canton de Fribourg (suite à la création des nouveaux postes de responsables d'écoles primaires).

Au total, 340 participants ont ainsi obtenu le CAS à 10 crédits entre 2008 et 2010 et 83 participants sont en cours de formation pour obtenir le CAS à 15 crédits. Ce qui portera le nombre de personnels romand de direction formés au niveau du CAS à 423 en 2012.

Sous sa forme actuelle (15 crédits), un DAS a débuté en novembre 2010 avec une volée de 22 participants et s'achèvera en mars 2012. Une nouvelle session débutera le 3 novembre 2011 avec 12 participants.

Les tableaux en annexe présentent les différentes formations achevées ou en cours, le nombre de crédits ECTS respectifs et le nombre de participants/diplômés.

Formation continue FORDIF

Un certain nombre de formations sont offertes aux personnes désirant suivre une formation continue « à la carte ». Lorsqu'elles sont de très brèves durées et pour autant que les exigences nécessaires soient remplies, ces formations donnent lieu à une attestation de fréquentation. La personne qui s'inscrirait ensuite à une formation régulière de la FORDIF, peut alors demander à être dispensée des contenus concernés.

Lorsqu'elles sont de durée plus longue (7,5 jours), ces formations correspondent à un module de la formation FORDIF. Elles peuvent être validées sur la base d'un travail identique à celui exigé des personnes participant régulièrement à la FORDIF. Le module ainsi validé peut ensuite être crédité sur une formation régulière FORDIF à venir (DAS notamment). Toutefois, le nombre de modules qui peut être ainsi crédité est limité à un. La finance d'inscription à la formation régulière concernée est réduite de l'équivalent du 80% de la finance d'inscription payée pour la formation continue créditée (cette disposition financière ne s'applique pas aux formations continues de brève durée).

Prévisions d'avenir

Le léger fléchissement des inscriptions – notamment à la session du DAS romand 2011-2012 a été discuté dans le cadre de la Commission de suivi de la FORDIF de la CIIP. La discussion a mis en évidence le souci des cantons de former la totalité de leurs équipes de direction au complet au niveau du CAS. Ce qui laisse supposer (en tenant compte des départs de la retraite et de l'ouverture de nouveaux établissements scolaires) que le nombre de participants à chacune des sessions annuelles du CAS se stabilisera autour des 70 durant les prochaines années. La plupart des cantons semblent également vouloir former les directeurs d'établissements au niveau du DAS et leurs cadres supérieurs au niveau du MAS. Ces prévisions promettent une pérennisation des sessions durant les 10 années à venir au moins.

Demande de reconnaissance par la CDIP

Le consortium FORDIF – dont Monica Gather Thurler (membre du comité de direction de l'IUFE/UNIGE) assure la présidence durant l'année civile 2011 - déposera cet automne sa demande de reconnaissance du *Certificate of Advanced Studies* en administration et gestion d'institutions de formation (CAS) à 15 crédits ECTS auprès de la CDIP.

En vertu des dispositions transitoires prévues à l'article 8 dudit Profil, la demande de reconnaissance portera également sur le *Certificate of Advanced Studies* en administration et gestion d'institutions de formation (CAS) à 10 crédits ECTS qui prévalait avant l'introduction du CAS à 15 crédits (soit de 2008 à 2010). Cette reconnaissance rétroactive est demandée et portée par la CIIP.

La gestion de la FORDIF au sein de l'Université de Genève

Depuis son entrée en vigueur, l'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (IUFE) est l'une des quatre Hautes écoles tertiaires liées par une Convention académique pour assurer la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF). Elle a été constituée sur mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Les liens entre le consortium FORDIF et la CIIP sont déterminés dans un mandat de prestations.

Les négociations en vue de la création de la FORDIF ont été conduites, dès leur début en 2007 et au nom de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, par les professeurs Bernard Schneuwly (à l'époque doyen de la FPSE) et Monica Gather Thurler. Les plans d'études de la FORDIF ont été par la suite élaborés avec le soutien du service juridique du Rectorat de l'Université de Genève et systématiquement soumis pour approbation aux divers organes compétents. Depuis la mise en place officielle du Comité de Direction du Consortium FORDIF en 2008, Monica Gather Thurler y représente l'Université de Genève et, depuis son ouverture officielle en 2010, l'IUFE.

Au vu de son départ à la retraite fin juillet 2011 l'Université de Genève a confié à cette dernière le mandat d'assurer durant l'année académique 2011-2012 la part de la coordination et de la mise en œuvre concernant l'Université de Genève du programme de formation directions d'institutions de formation (FORDIF). Conformément au règlement de l'IUFE, Monica Gather Thurler participe également, en qualité d'intérimaire, au Comité de Direction de l'IUFE. Elle y sera remplacée dès la rentrée académique 2012 par le/la futur-e titulaire du poste de professeur dans le domaine *Leadership en éducation*, qui assumera la charge de la gestion du dossier FORDIF.

Dans le cadre de son mandat actuel, Monica Gather Thurler coordonne également les tâches des collaborateurs de l'Université de Genève dont le Cahier des charges prévoit la participation au programme FORDIF: Laetitia Progin, nommée CE supp. pour la FORDIF à 25% par l'IUFE (poste financé par le fonds FORDIF) ; Carl Denecker, nommé assistant scientifique, qui travaille durant l'année 2011-2012 sous la responsabilité académique de la présidence de la section des Sciences de l'éducation.

Documents à consulter

<http://www.edk.ch/dyn/16477.php>

Profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire édicté par la CDIP.

<http://www.fordif.ch>

Site de la FORDIF. Sous la page « Rapports » figurent les 3 rapports d'activité 2008, 2009, 2010.

Ces rapports font également mention des résultats des évaluations de la qualité de la formation, des décomptes financiers ainsi que du rapport de révision des comptes réalisés par l'organisme Price Waterhouse Coopers. Sous la page « Formation continue » figure l'offre du programme 2011-2012.

4. La recherche

Equipes de recherche

Les équipes de recherche constituent la colonne vertébrale de la formation des enseignants à l'IUFE. Chaque formateur universitaire est obligatoirement inséré dans une telle équipe pour garantir ainsi un rapport très étroit entre recherche et formation. Les équipes intervenant à un titre ou à un autre dans l'une des formations des enseignants – primaire, secondaire, spécialisé, FORDIF – sont énumérées dans la liste ci-dessous qui donne une bonne image de l'étendue des travaux menés. Les bases de données de l'IUFE ne sont pour l'instant pas encore suffisamment développées pour fournir une liste exhaustive des publications, qui se chiffrent toutefois à plusieurs centaines.

Didactiques

1. Didactique de l'éducation physique et sportive – direction : Benoît Lenzen, Maître d'enseignement et de recherche
2. Didactique de la géographie – direction : Anne Sgard, professeure
3. Didactique des arts (musique et arts visuels) – direction : Isabelle Mili et René Rickenmann, chargé-e d'enseignement
4. Didactique des langues étrangères – direction : Claire Forel, professeure
5. Didactique des littératures – direction : Jérôme David, professeur
6. Didactique des mathématiques (DiMaGe) – direction : Jean-Luc Dorier, professeur
7. Didactique des sciences (biologie) – direction : Bruno Strasser, professeur
8. Didactique des sciences (physique et chimie) – direction : Andreas Müller, professeur
9. Didactique du français - Groupe de recherche pour l'analyse du français enseigné (GRAFE) – direction : Bernard Schneuwly et Joaquim Dolz-Mestre, professeurs
10. Didactique de l'histoire et de la citoyenneté (équipe DHICE) - direction : Charles Heimberg, professeur.

Autres domaines

11. Langage, action et formation (LAF) – direction : Jean-Paul Bronckart, professeur
12. Développement, apprentissage et intervention en situations scolaires (DAISS) – direction : Marcel Crahay, professeur
13. Dimensions relationnelles et affectives de l'éducation et de la formation - direction : Vijé Franchi, professeure
14. Equipe de recherche pour l'histoire (des sciences) de l'éducation (ERHISE) – direction : Rita Hofstetter, professeure

15. Evaluation, régulation et différenciation des apprentissages (EReD) – direction : Lucie Mottier Lopez, professeure
16. Laboratoire Innovation, Formation, Education (LIFE) – direction : Olivier Maulini, professeur
17. Sociologie de l'action – Transformations des institutions (SATIE) – direction : Jean-Paul Payet, professeur
18. EDUcation COgnitive et COmpétences SOcio-adaptatives: recherche et applications en pédagogie spécialisée (EDUCO-COSO) – direction : Geneviève Petitpierre, professeure
19. Relations interculturelles et formation des enseignants - Genre et éducation – direction : Margarita Sanchez-Mazas, professeure
20. Théories, actions, langages et savoirs (en formation à l'enseignement) (TALES) – direction : Sabine Vanhulle, professeure.

Congrès et publications

L'IUFE a participé soit via des enseignants qui les ont mis sur pied soit en les soutenant, à une série de manifestations scientifiques :

- Congrès international « Actualité de la recherche en éducation et en formation »
- Journée d'études « Entrer dans l'écrit. Les prémices de la forme scolaire », Genève
- Journées francophones de recherche en éducation musicale recherche en éducation musicale « La formation des enseignants de musique. Dynamiques de recherche Analyses de pratiques », Genève
- Journées d'étude du réseau Educational Reforms in Europe. Historical and comparative studies on the interplay between political governance, education professions and educational sciences: "Borrowing in education", Genève
- Symposium international CADIVAM (CATégorisation DIDactique de Video de leçons de Mathématiques), Lausanne
- 2^e Rencontre suisse sur l'intervention en sport, Genève
- Colloque "Genre et éducation", Lausanne.

Il a par ailleurs soutenu la publication des trois ouvrages rédigés ou co-rédigés par des formateurs et chercheurs de l'institut :

- Equipe de recherche en didactiques et en épistémologie des sciences sociales (Ed.) (2011). *L'éducation en vue du développement durable : sciences sociales et élèves en débats* (Cahiers de la Section des sciences de l'éducation N° 130). Genève : Section des sciences de l'éducation, Université de Genève
- Durand, H. & Poussin, B. (2010). *La formation des enseignants en éducation physique. Recherches sur les pratiques des formateurs et sur la stratégie des stagiaires. débats* (Cahiers de la Section des sciences de l'éducation N° 128). Genève : Section des sciences de l'éducation, Université de Genève.

Zoom sur les didactiques

Durant l'année 2010-2011, les équipes de didactiques, sous l'impulsion des équipes de didactique comparée, de mathématiques et de français, ont mis sur pied trois journées d'études pour présenter leurs travaux de recherche respectifs. Afin de mieux connaître les recherches actuellement menées dans les différentes disciplines, et de donner aux différents groupes de recherche, dont certains sont encore très jeunes et en voie de

construction, l'occasion de se concerter et de collaborer avec un but précis. Il s'agissait de préparer à terme un ouvrage commun des didactiques genevoises à paraître dans la série, à comité de lecture, *Raisons éducatives*. Ce projet a pour objectif de rendre visible le pôle d'excellence que constituent les didactiques de disciplines à Genève.

5. Des chiffres

Statistiques FEP

Nombre d'étudiants par année en 2010-2011 :

BSEP-2: 103 étudiants

BSEP-3: 100 étudiants

LME (4ème année): 98 étudiants

Procédure d'admission 2010-2011

- 202 étudiants ont manifesté leur intérêt pour la FEP et ont passé l'examen de français en janvier 2011 ;
- 140 dossiers de candidature ont pu être retenus, ayant les pré-requis en français (sur la base des résultats obtenus à l'examen), en allemand et en anglais (niveau A2 exigé) ;
- 101 étudiants ont été admis dans l'orientation « Formation en enseignement primaire » du Bachelor en Sciences de l'éducation pour la rentrée académique de septembre 2011.

Titres décernés et poursuite au CCEP

Nombre de licences LME décernées : 89

Nombre de Bachelors décernés : Sur les 100 étudiants du BSEP-3, 97 ont été admis au CCEP (septembre 2011)

Mobilité

Etudiants FEP/LME :

- 11 étudiants au Canada

Etudiants reçus par la FEP :

- 9 du Canada
- 2 d'Espagne
- 3 de la Suisse alémanique

Statistiques FORENSEC

Table 1 – Effectifs par discipline et par diplôme pour l'année académique 2011-2012

Discipline	CCDIDA	Étudiant-e-s en stage / emploi			Total
		MASE (1 ^{ère} année)	MASE (2 ^{ème} année)	CSD2	
Allemand	5	10	23	2	40
Anglais	11	4	19		34
Arts visuels	24	1	10		35
Biologie	27		2	4	33

Chimie			3	3	6
Droit			3	1	4
Economie	8	1	4		13
Education physique	16	2	14		32
Espagnol	1			3	4
Français	12	17	42	5	76
Géographie	2	7	14	4	27
Grec	1				1
Histoire	21	2	10	20	53
Histoire de l'art	9	1			10
Informatique	1		2	2	5
Italien			5	1	6
Latin		1	2		3
Mathématiques	11	8	25	9	53
Musique	8	2	8		18
Philosophie			3	3	6
Physique	4	5	15	3	27
Sociologie		1	1	1	3
Total	161	62	205	61	489

Table 2 – Répartition des stagiaires par ordre d'enseignement (secondaire I et secondaire II) pour l'année académique 2011-2012

Discipline	Secondaire I	Secondaire II	Total
Allemand	28	7	35
Anglais	12	12	24
Arts visuels	5	6	11
Biologie	2	4	6
Chimie		6	6
Droit		4	4
Economie		5	5
Education physique	12	4	16
Espagnol		3	3
Français	44	20	64
Géographie	16	9	25
Histoire	21	12	33
Histoire de l'art		2	2
Informatique	4		4
Italien	1	5	6
Latin	3		3
Mathématiques	24	18	42
Musique	9	1	10
Philosophie	1	5	6
Physique	16	7	23
Sociologie		3	3
Total	198	133	331

Table 3 – Répartition des stagiaires par discipline x diplôme x ordre d'enseignement (secondaire I et secondaire II)

Discipline		MASE (1 ^{ère} année)	MASE (2 ^{ème} année)	CSD2	Total
Allemand	SEC.I	9	18	1	28
	SEC.II	1	5	1	7
Anglais	SEC.I	3	9		12
	SEC.II	1	10		11
Arts visuels	SEC.I	1	4		5
	SEC.II		6		6
Biologie	SEC.I		1	1	2
	SEC.II		1	3	4
Chimie	SEC.II		3	3	6
Droit	SEC.II		3	1	4
Économie	SEC.II	1	4		5
Éducation physique	SEC.I	2	10		12
	SEC.II		4		4
Espagnol	SEC.II			3	3
Français	SEC.I	15	25	4	44
	SEC.II	2	17	1	20
Géographie	SEC.I	4	9	3	16
	SEC.II	3	5	1	9
Histoire	SEC.I	2	5	14	21
	SEC.II		5	6	11
Histoire de l'art	SEC.II	1			1
Informatique	SEC.I		2	2	4
Italien	SEC.I			1*	1
	SEC.II		5		5
Latin	SEC.I	1	2		3
Mathématiques	SEC.I	6	9	9	24
	SEC.II	2	16		18
Musique	SEC.I	1	8		9
	SEC.II	1			1
Philosophie	SEC.I			1*	1
	SEC.II		3	2	5
Physique	SEC.I	4	11	1	16
	SEC.II	1	4	2	7
Sociologie	SEC.II	1	1	1	3
Total		62	205	61	328

* Les personnes sont administrativement rattachées à un établissement du secondaire I mais enseignent la discipline concernée au secondaire II.

Table 4 – Pays d'obtention du master disciplinaire, par discipline et par diplôme (année académique 2010-2011, sans les étudiants en tuitage. Uniquement pour les masters obtenus avant l'entrée en formation)

discipline	Université de Genève		Total UniGe	Universités et hautes écoles suisses		Total CH	Autres universités et hautes écoles		Total autres	Total général
	CCDIDA	MASE		CCDIDA	MASE		CCDIDA	MASE		
	Allemand	2		21	23			1		
Anglais	8	21	29		1	1	1		1	31
Arts visuels	14	16	30							30
Biologie	13	22	35		4	4	3	4	7	46
Chimie	4	2	6				1		1	7
Droit	3	4	7							7
Economie		13	13							13
Education physique	4	7	11					1	1	12
Espagnol	2		2							2
Français	14	33	47					6	6	53
Géographie	5	16	21		1	1	2	1	3	25
Histoire	10	6	16	1		1	1		1	18
Informatique	2	1	3		1	1	1		1	5
Italien	1	5	6				3		3	9
Latin	1	4	5							5
Mathématiques	3	15	18	1	3	4		7	7	29
Musique	8	7	15							15
Philosophie	1	3	4	1		1	1	1	2	7
Physique	1	8	9	1	3	4	2	3	5	18
Sociologie		1	1							1
Total	96	205	301	4	14	18	17	27	44	363

Statistiques FORENDIF

Sessions CAS achevées ou en cours et nombre de participants/diplômés

Formation	Crédits ECTS	Nombre de participants/diplômés
CAS GE 2008-2009	10	71
CAS romand 2008-2009	10	122
CAS FR 2009-2010	10	57
CAS romand 2009-2010	10	90
CAS romand 2011-2012	15	83
CAS romand 2012-2013	15	60
Participants au total		483

Sessions DAS achevées ou en cours et nombre de participants/diplômés

Formation	Crédits ECTS	Nombre de participants/diplômés
DAS romand 2009-2010	20	28
DAS romand 2010-2011	20	22
DAS romand 2011-2012	20	12
Participants au total		62

6. Les organes et leurs membres

Le Conseil de l'IUFE

est un organe de supervision qui veille au bon fonctionnement et au développement de l'institut. Il est composé du recteur ou son délégué, du doyen de chacune des facultés partenaires, ou de son délégué, d'un membre du corps enseignant de chacun des programmes de formation de l'IUFE, d'un représentant de la Haute école de musique et de la Haute école d'art et de design, de deux représentants de la profession, de deux représentants du Département de l'instruction publique, du Directeur de l'institut, de son directeur adjoint, et d'un représentant des HEP.

Compétences du Conseil :

- Propose au Recteur la nomination du directeur et du directeur adjoint ;
- Approuve le rapport d'activité du directeur et le transmet au rectorat ;
- Approuve le budget de l'IUFE et le transmet au rectorat ;
- Approuve le plan de développement et le transmet au rectorat ;
- Approuve la composition de la commission impliquée dans la procédure de planification des postes de professeurs ;
- Approuve le règlement d'organisation de l'institut qui sera ratifié par le rectorat.

L'Assemblée

est l'organe participatif de l'IUFE. Elle est constituée de quatre représentants professeurs des programmes de formations dispensées par l'IUFE, d'un représentant de chacune des facultés partenaires, de quatre collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de l'institut, de quatre étudiants, d'un membre du personnel administratif et technique de l'institut. Trois délégués des associations professionnelles représentatives des trois niveaux d'enseignement, la conseillère aux études de la FORENSEC, la responsable de l'administration et le directeur de l'IUFE participent aux délibérations, avec voix consultative.

Compétences de l'Assemblée:

- Approuve le règlement de l'IUFE à l'intention du conseil de l'IUFE ;
- Adopte les règlements d'étude de l'institut qui seront ratifiés par le rectorat ;
- Adopte les plans d'études de l'institut ;
- Examine les questions relatives à la formation et à la recherche ;
- Collabore à l'élaboration des plans de développement ;
- Nomme les comités de programmes et les commissions de l'institut ;
- Soulève des questions d'intérêt général ;
- Désigne des sous-commissions pour prendre en charge des dossiers spécifiques. Elle en fixe la composition et le mandat en fonction des besoins. Les commissions associent des spécialistes du dossier concerné et peuvent réunir à la fois des représentants de l'Université et de l'enseignement.

Présidente de l'Assemblée : Margarita Sanchez-Mazas.

Les Comités de programme

Le comité de programme est un organe de gestion qui prend en charge le développement et l'organisation des programmes d'enseignement. L'IUFE dispose d'un comité pour chacun des programmes dont il assure la responsabilité.

Compétences du comité de programme :

- Conçoit, organise et développe les modalités de la formation ;
Elabore le règlement et le plan d'études dans le cadre fixé par l'institut ;
- Statue le cas échéant, à la demande de la Commission des équivalences et validation des acquis, sur les équivalences à octroyer ;
- Prépare un rapport d'activité et d'évaluation à la fin de chaque édition d'un programme ; ce rapport rend attentif aux besoins en terme de personnel ou de finance.

Comité de programme du primaire

Directrice : Lucie Mottier Lopez

Coordinatrice pour le semestre d'automne 2011 : Glais Sales Cordeiro

Coordinatrice pour le semestre de printemps 2012 : Isabelle Mili

Comité de programme du secondaire

Directrice : Anne Sgard

Comité de programme de la Formation des directeurs d'Établissement (FORDIF)

Directrice : Monica Gather Thurler

Comité de programme de la MESP

Directrice : Greta Pelgrims

Le Comité de direction

Le comité de direction est l'organe qui assure la direction de l'institut, et prend en charge la gestion et l'administration. Il est composé du Directeur, du Directeur adjoint, du Directeur de chacun des Comités de programme des formations dispensées par l'institut.

Compétences du Comité de direction :

Etablit les conditions générales d'études à l'institut, garantissant la cohérence entre les différents programmes et maximisant les synergies et échanges ;

- Propose la commission impliquée dans la procédure de planification des postes de professeurs à l'intention du Conseil de l'IUFE ;
- Propose les membres pour les commissions de nomination au sein des facultés ;
- Propose les commissions de nomination des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche rattachés à l'institut ;
- Propose les Comités de programme à l'intention de l'Assemblée de l'IUFE ;
- Propose la composition de l'Assemblée de l'IUFE à l'intention du rectorat ;
- Préavise les règlements d'études et les plans d'études ;
- Statue sur les résultats obtenus lors des évaluations ;
- Instruit les dossiers de nomination et de (non-)renouvellement de mandat des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche ;
- Elabore le règlement de l'IUFE ;
- Se prononce sur le budget préparé par le Directeur ;
- Elabore le plan de développement de l'institut ;
- Prépare le rapport annuel ;
- Propose l'intégration de nouveaux programmes à l'institut.

Le Groupe de coordination

Il se définit selon l'article 8, alinéa 3, du règlement d'organisation de l'IUFE, qui prévoit dans le cadre de la convention établie entre l'Université et le Département de l'Instruction publique « la constitution d'un groupe paritaire de coordination qui émet des préavis dans tous les domaines essentiels de la formation des enseignants ».